



# Marie-Anne CHAPDELAINÉ

## Députée d'Ille-et-Vilaine

N° 94

Infos Thématiques

### INFOS DIVERSES

#### JUSTICE – FERMETÉ DES LOIS, SEPARATION DES POUVOIRS

**Il faut la plus grande sévérité, la plus grande fermeté pour lutter contre le terrorisme. C'est pourquoi nous avons ajouté des éléments législatifs dont nous avons besoin dès la loi du 3 juin 2016 : perpétuité effective pour les terroristes, durcissement des conditions d'aménagement de peine, durcissement des conditions pour la détention provisoire, ... La décision concernant Adel Kermiche a été prise avant que ces dispositions législatives ne soient adoptées. Les magistrats ont désormais les outils pour pouvoir faire le travail qui doit être fait. On a modifié des lois, maintenant elles rentrent en application. Dans le même temps, les magistrats doivent pouvoir continuer à travailler dans le respect de la séparation des pouvoirs. Si nous ne respectons pas ce principe, nous sortirions de l'Etat de droit pour rentrer dans un Etat arbitraire qui serait un Etat liberticide. On ne peut pas dire que le respect de la Constitution, des principes républicains, est une argutie juridique : c'est un devoir moral et républicain.**

**« Il faut la plus grande sévérité, la plus grande fermeté » pour lutter contre le terrorisme (B. Cazeneuve, 27/07/16) :**

**- C'est pourquoi « nous avons ajouté des éléments législatifs dont nous avons grandement besoin » dès la loi du 3 juin 2016 (B. Cazeneuve, 27/07/16) :**

- **« La perpétuité effective pour les terroristes qui sont condamnés » ;**
- **« Un durcissement des conditions d'aménagement de peine » : « il ne peut pas y avoir d'aménagement de peine pour des individus qui sont en lien avec des groupes terroristes comme s'ils étaient des délinquants de droit commun » ;**
- **« Un durcissement des conditions de la détention provisoire » : « parce que ceux qui sont en détention provisoire ne peuvent pas sortir s'ils représentent un danger ».**

**- La décision concernant Adel Kermiche « a été prise avant que ces dispositions législatives ne soient adoptées » (B. Cazeneuve, 27/07/16) ;**

**- Les magistrats ont « désormais les outils pour pouvoir faire le travail qui doit être fait ». « Pour que ces individus ne soient pas dehors, il faut donner la possibilité aux juges d'instruction d'avoir des moyens juridiques qui leur permettent d'appliquer la plus grande fermeté. C'est ce que nous avons fait dans le cadre de la loi du 3 juin 2016 » (B. Cazeneuve, 27/07/16). « On a modifié des lois, maintenant elles rentrent en application » (S. Le Foll, 27/07/16).**

**Dans le même temps, les magistrats doivent pouvoir continuer à travailler dans le respect de la séparation des pouvoirs : « l'incarcération en France n'est pas une décision d'un ministre, elle n'est pas une décision d'un préfet ou alors on n'est plus dans un Etat de droit : on est dans un Etat de police où l'arbitraire est possible à chaque moment. Ce sont les juges qui décident de l'incarcération, c'est ça l'Etat de droit » (B. Cazeneuve, 27/07/16).**

**Si nous ne respectons pas ces principes, « nous sortirions de l'Etat de droit pour rentrer dans un Etat arbitraire qui serait un Etat liberticide et nous aiderions les terroristes à atteindre l'objectif qu'ils veulent**

atteindre, c'est-à-dire la destruction de notre modèle, la destruction de nos libertés » (B. Cazeneuve, 27/07/16).

**« On ne peut pas dire que le respect de la Constitution, des principes républicains, est une argutie juridique. Non, c'est un devoir moral, un devoir républicain ».** La mise en rétention par exemple de ceux qui sont fichés S, est anticonstitutionnelle : « le Conseil d'Etat s'est prononcé, on sait ce qu'en pense le Conseil constitutionnel ». Ce serait de plus « totalement inefficace » : « si vous dites aux individus qui ne savent pas qu'ils sont surveillés qu'ils le sont, ils se dissimuleront et nous aurons à la fin plus d'attentats et moins de résultats » (B. Cazeneuve, 27/07/16). **Enfin, rappelons que « le bracelet électronique a été évoqué [par l'opposition] comme une des solutions qui devait être appliquée à tous les fichiers S ». Or Adel Kermiche portait un bracelet électronique, et l'individu « qui a commis l'attentat à Nice n'était pas » fiché S. On voit bien ainsi « qu'il y a des mesures qui semblent évidentes qui sont portées par l'opposition, mais qui, confrontées à la réalité, sont assez vite démenties » (S. Le Foll, 27/07/16).**

## SECURITE

**D'ici à la fin de l'été, 56 évènements bénéficieront d'une sécurisation particulière. « Près de 23 500 policiers, gendarmes, militaires et réservistes seront mobilisés sur le territoire national pour assurer le bon déroulement de ces évènements », en plus des « forces traditionnellement mobilisées ». Par ailleurs, « depuis l'appel lancé à nos concitoyens de s'engager dans cette réserve, il y a de cela une dizaine de jours, ce sont 2 500 Français qui ont manifesté leur intérêt, et nous ne cessons d'avoir des demandes d'engagement » (B. Cazeneuve, 27/07/16).**

## RAPPORT IGPN

**L'IGPN a remis ce mercredi à Bernard Cazeneuve le rapport qu'il lui avait commandé le 21 juillet. Dans une volonté constante de transparence, il lui a demandé de rendre compte devant la presse de ce rapport, et de le rendre public. Ce rapport administratif, strictement limité à son objet, ne se substitue ni ne préjuge en rien des conclusions des procédures et enquêtes judiciaires en cours. Le gouvernement est farouchement attaché à la séparation des pouvoirs, et souhaite que le débat public retrouve la dignité à laquelle les victimes et leurs familles endeuillées ont droit.**

**L'Inspection générale de la Police nationale a remis ce jour à Bernard Cazeneuve le rapport qu'il lui avait commandé le 21 juillet, relatif à l'évaluation du dispositif de sécurité et d'ordre public mis en place à Nice dans la nuit du 14 au 15 juillet 2016.**

**Dans une volonté constante de transparence, il a demandé à l'IGPN de rendre compte devant la presse de ce rapport, et de le rendre public.**

**Ce rapport administratif, strictement limité à son objet, ne se substitue ni ne préjuge en rien des conclusions des procédures et enquêtes judiciaires en cours.**

**Le gouvernement est farouchement attaché à la séparation des pouvoirs.** Il souhaite que la Justice puisse poursuivre son travail dans les conditions de sérénité indispensables à l'établissement de l'ensemble des faits. Dans un contexte de menace terroriste extrême, dont a tragiquement témoigné hier le sauvage assassinat du père Jacques Hamel, il souhaite que le débat public retrouve la dignité à laquelle les victimes et leurs familles endeuillées ont droit.

## RAPPEL - BAISSSE DU CHOMAGE

**La France est « rentrée » dans une tendance « extrêmement claire » de baisse du chômage (S. Le Foll, 27/07/16). En effet, si le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A a augmenté de 5 400 en juin, la tendance reste clairement orientée à la baisse : sur les 6 premiers mois de l'année, le nombre d'inscrits a diminué de 54 800. Cela fait 2 trimestres consécutifs que le chômage baisse, ce qui ne s'était plus observé depuis début 2008. Et cela a concerné toutes les classes d'âge. S'agissant des jeunes, la baisse s'établit à près de 11 000 sur 6 mois et plus de 30 000 sur 1 an. S'agissant des demandeurs d'emploi de longue durée, la baisse est de plus de 40 000 sur 6 mois.**

## SFR

Emmanuel Macron s'est entretenu avec Michel Combes pour faire un point global sur l'activité de SFR. Il a rappelé la nature et la portée des engagements pris par Numericable au moment de la fusion avec SFR, sur l'emploi comme sur l'investissement. SFR a confirmé que l'engagement de maintien de l'emploi, pris en 2014 et jusqu'en 2017, serait respecté. Le gouvernement sera évidemment particulièrement vigilant sur ce point et rappelle la nécessité que toute évolution éventuelle de l'organisation au sein de SFR fasse préalablement l'objet d'un dialogue approfondi avec les organisations syndicales de l'entreprise.

## AGRICULTURE – PLAN D'AIDE AU SECTEUR CEREALIER

Un plan d'aide au secteur céréaliier a été présenté par Stéphane Le Foll ce mercredi en Conseil des ministres. En effet, il connaît actuellement de grandes difficultés, avec des prix et des rendements en baisse. Dans ce contexte, la priorité est de permettre aux producteurs concernés de disposer de la trésorerie nécessaire à la relance d'un nouveau cycle de production. Plusieurs dispositions sont ainsi mises en oeuvre : garantie de prêts par Bpifrance, année blanche bancaire, dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti pour les parcelles sinistrées, report de cotisations MSA pour les producteurs en difficultés, assouplissement des conditions d'accès aux remboursements mensuels des crédits de TVA, ... Pour rappel, le gouvernement a fait de la compétitivité du secteur agricole français, notamment du secteur céréaliier, une priorité : les cotisations auront baissé de plus de 160 M€ entre 2014 et 2016 dans le secteur. Un bilan quantitatif et qualitatif de la récolte sera établi au mois de septembre 2016. Sur ces bases, un plan de soutien au secteur céréaliier sera présenté début octobre.

Un plan « d'aides » au secteur des grandes cultures a été présenté par Stéphane Le Foll ce mercredi en Conseil des ministres (S. Le Foll, 27/07/16).

En effet, le secteur céréaliier rencontre de « grandes difficultés ». Dans un contexte de **prix orientés à la baisse**, du fait d'une prévision de récolte mondiale de céréales à des niveaux historiquement élevés et à des stocks importants, les **conditions climatiques défavorables** du printemps conduisent à une baisse significative des rendements, en particulier pour les céréales, qui touche inégalement le territoire et plus fortement les régions Grand-Est, Ile-de-France, Centre-Val-de-Loire et Bourgogne-Franche-Comté. Les intempéries ont également favorisé la **prolifération de maladies et de ravageurs**, qui peuvent dégrader la qualité des céréales. Cette conjoncture fragilise les trésoreries et les revenus des producteurs de céréales, notamment dans les

« zones intermédiaires », où les rendements sont inférieurs à la moyenne.

Dans ce contexte, la priorité est de permettre aux producteurs concernés de disposer de la trésorerie nécessaire à la relance d'un nouveau cycle de production.

Concrètement :

- **Les dispositifs de garantie des prêts par BPI France et de l'année blanche bancaire**, mis en place dans le cadre du plan de soutien à l'élevage et étendus au secteur des grandes cultures, doivent être pleinement mobilisés avec les établissements bancaires ;
- **La procédure de dégrèvement d'office de la taxe sur le foncier non bâti pour les parcelles sinistrées a été mise en place**. Des délais de paiement ou des remises gracieuses des différents impôts et taxes auxquels ils sont assujettis pourront également être prononcés pour les exploitants les plus en difficulté ;
- **Les producteurs en difficulté peuvent également solliciter des reports de paiement de leurs cotisations** auprès de leurs caisses de MSA ;
- **Le gouvernement a décidé d'assouplir les conditions d'accès aux remboursements mensuels des crédits de TVA**. Cette mesure vise à améliorer à court terme la trésorerie des céréaliiers en leur permettant de bénéficier d'un remboursement accéléré de TVA en 2016 ;
- **Le gouvernement a veillé à ce que les producteurs puissent invoquer le cas de force majeure et bénéficier de la majorité de leurs aides quand les événements climatiques ne leur permettent pas de se conformer aux règles de la PAC**. La force majeure peut ainsi être invoquée par ces agriculteurs dans les communes reconnues en état de catastrophe naturelle et dans les communes non reconnues mais justifiant de situations climatiques comparables, recensées par arrêté préfectoral ;

- S'agissant de l'implantation des cultures intermédiaires pièges à nitrates, des dérogations pourront être envisagées, dans le respect des plans d'actions régionaux de lutte contre les nitrates dans les zones vulnérables, et, pour la PAC, de la réglementation européenne.

**Pour rappel, le gouvernement a fait de la compétitivité du secteur agricole français, notamment du secteur céréalier, premier producteur de l'UE et contributeur positif à la balance commerciale, une priorité :**

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le taux des cotisations individuelles des exploitants a baissé de façon pérenne de 7 points, en plus de la baisse de 3 points décidée en 2015 dans le cadre du Pacte de responsabilité et de solidarité ;

- Entre 2014 et 2016, plus de 160 M€ de baisse de cotisations ont ainsi été engagés, au titre de cette mesure structurelle, pour le secteur des grandes cultures.

- La mise en oeuvre de la baisse supplémentaire de 7 points, prévue à l'occasion des appels à cotisations de juillet et novembre 2016 selon les caisses locales de MSA, viendra donc alléger les trésoreries des exploitants.

**Stéphane Le Foll établira avec les producteurs un bilan quantitatif et qualitatif de la récolte au mois de septembre 2016.** Il les réunira avec les principaux assureurs pour dresser le bilan du nouveau contrat d'assurance-récolte subventionné, le « contratsocle », et envisager les éventuelles évolutions nécessaires à une meilleure diffusion de cet outil indispensable pour faire face aux aléas climatiques.

**Il présentera sur ces bases début octobre un plan de soutien au secteur céréalier.**

Source Porte-parolat du Gouvernement - 27 juillet 2016